



## FACULTÉ DE MÉDECINE DE TUNIS

Année Universitaire 2011– 2012

# Stages d'Externat

### 1/ Période de déroulement des stages :

- sont **exclus** de la période des stages :
  - les vacances d'hiver (17 décembre au 1<sup>er</sup> janvier 2012)
  - la période de révision et des examens
  - les jours fériés (sauf les gardes)
  - la 2<sup>ème</sup> semaine des vacances de printemps (26 mars au 1<sup>er</sup> avril)
- sont **inclus** dans la période des stages :
  - la 1<sup>ère</sup> semaine des vacances de printemps (19 au 25 mars)
  - la période du 04 au 16 juin (entre les 2 sessions)

### 2/ Planification des stages :

- **DCEM1 :**
  - ➔ **Un semestre :** Cardiologie – Pneumologie – Orthopédie
  - ➔ **Un semestre :** Infectieux ou Hématologie/Oncologie – Rhumatologie ou Neurologie – Stage complémentaire
  - ➔ **Durée : S1 : 13 semaines : 4-4-5**  
**S2 : 17 semaines : 5-5-7**

### Evaluation en fin de semestre pour les 3 spécialités

- **DCEM2 :**
  - ➔ **Un semestre :** Pédiatrie – Néonatalogie et Chirurgie pédiatrique – Néphrologie ou Urologie  
(durée : **S1 : 14 semaines : 4-4-5**  
**S2 : 17 semaines : 5-5-7**)
  - ➔ **Un semestre :** Chirurgie – Gastroentérologie ou Endocrinologie ou Nutrition  
(durée : **S1 : 14 semaines : 7-7**  
**S2 : 17 semaines : 8-9**)
  - ➔ **Evaluation (ECOSM) en fin de semestre pour les 2 spécialités**
- **DCEM3 :**
  - ➔ **Un semestre :** Médecine et Réanimation  
(durée : **S1 : 14 semaines : 7-7**  
**S2 : 17 semaines : 8-9**)
  - ➔ **Un semestre :** Gynécologie-obstétrique–Psychiatrie-Spécialités  
(durée : **S1 : Gynécologie : 7-7 semaines**  
Psychiatrie-Spécialités : **4-3 semaines**  
**S2 : Gynécologie : 8-9 semaines**  
Psychiatrie-Spécialités : **4-5 semaines**)

- ▶ **Spécialités : ORL ou Dermatologie ou Ophtalmologie** (Choix de la 1<sup>ère</sup> spécialité parmi les 3)
- ▶ **Evaluation (ECOSM) en fin de semestre pour les 3 spécialités**

### 3/ Note de stage : (voir dépliant)

- Durant l'année universitaire 2011-2012, cette note de stage sera **décisive dans la validité et les rachats**.

La note de stage sera attribuée de la façon suivante :

- *Assiduité et Activité dans le Service* : 50 %
- *Évaluation de fin de stage par ECOSM* : 50 %

- **L'évaluation en fin de stage par ECOSM est OBLIGATOIRE** (sous la responsabilité du Chef de Service et de l'Encadreur).

- **Dates des ECOSM : S1** : du 16 au 21 janvier 2012  
**S2** : du 11 au 16 juin 2012

**Session de rattrapage** : du 25 juin au 04 juillet 2012

- **Absence durant le stage et examen théorique** : Les étudiants « absents » durant le stage ne seront pas autorisés à passer l'examen théorique correspondant : les encadreurs doivent absolument adresser, dès la deuxième semaine, la liste des étudiants absents.

- **Stage non validé et redoublement :**

- En cas de stage(s) non validé(s) durant l'année universitaire, l'étudiant pourra bénéficier d'un seul stage de rattrapage durant la période estivale : ce stage sera d'une **durée obligatoire de 4 semaines** (quelque soit la discipline) et sera effectué dans le même service où il n'a pas été validé. **Ce stage de rattrapage est indépendant du stage d'été qui est obligatoire.**
- **Le redoublement de l'étudiant sera systématique dans les situations suivantes :**
  - > 2 stages non validés à la session de juin.
  - ≥ 2 stages non validés le 31 août de l'année universitaire 2011-2012.
- **En cas de redoublement**, les étudiants doivent absolument refaire et valider tous les stages correspondant à l'année en cours.

### 4/ Encadreur référent des stages hospitaliers :

- Il est nommé après appel à candidature et accord du chef de service. En l'absence de candidature, le chef de service désignera un encadreur parmi les membres de son équipe
- Il travaille en collaboration avec le coordinateur des stages de son hôpital, sous l'égide du directeur des stages
- Il a pour tâche, sous l'égide de son chef de service :
  - d'organiser le stage hospitalier des étudiants en médecine en collaboration avec les autres membres de l'équipe (MCA, assistant ou médecin spécialiste), dans le service auquel il appartient en s'occupant de la présence et l'adaptation des stages aux objectifs prédéfinis.
  - d'assurer l'évaluation des étudiants en fin de stage et de transmettre à la faculté les résultats de cette évaluation co-signée par le chef de service
- Lorsque dans un service il existe des étudiants appartenant à différents cycles, il doit y avoir plusieurs encadreurs par service.
- Une attestation sera délivrée à chaque encadreur référent au terme de l'année universitaire

### 5/ Coordinateur des stages : (voir liste)

- Il est désigné par le Doyen
- Il est membre de la commission des stages
- Il représente un centre hospitalo-universitaire au sein de cette commission
- Il travaille sous l'égide du directeur des stages
- Il a pour tâche :
  - de faire le lien entre les terrains de stages et la direction des stages

- de coordonner les stages avec les chefs de Service et l'encadreur référent au sein des services
- d'organiser au sein des CHU les séminaires de formation des encadreurs en collaboration avec le comité pédagogique
- Il représentera (*si possible*) le Doyen au Conseil d'administration de son hôpital.

## 6/ Gardes :

1. L'externe est amené à **assurer obligatoirement 40 gardes durant son externat** (soit une moyenne de 2-3 gardes par stage) répartis en :
  - DCEM1: 12 gardes
  - DCEM2: 16 gardes
  - DCEM3: 12 gardes
2. **Il convient :**
  - d'uniformiser les modalités de gardes/ spécialités
  - de mettre en place des Objectifs de gardes
  - d'afficher un tableau de gardes des externes
  - de délivrer une attestation confirmant la réalisation des gardes
3. **Les Modalités de déroulement des gardes** se feront en fonction des possibilités des services
4. **L'octroi des repas aux externes (déjeuner et/ou diner) durant la garde** sera discuté au sein de chaque CHU entre le coordinateur des stages et la direction de l'hôpital

## 7/ Stage d'été (ou stage de proximité)

Tous les étudiants du second cycle (DCEM1, DCEM2 et DCEM3) effectueront obligatoirement un stage d'été selon les modalités suivantes :

- Durée : 4 semaines (entre 1<sup>er</sup> juillet et 30 août)
- Dans une spécialité enseignée durant l'année en cours
- Lieu : au choix (idéalement à l'hôpital régional ou de circonscription le plus proche du domicile).

**Le stage d'été ne pourra en aucun cas valider un stage non validé durant l'année universitaire.**